

Académie nationale de Pharmacie

Cannabis et sécurité routière

9 novembre 2005

L'Académie nationale de pharmacie constate que les accidents de la route sont de plus en plus fréquemment liés à l'usage du cannabis, en particulier les accidents mortels dans les classes d'âges les plus jeunes (1). Après avoir pris connaissance des dernières avancées en matière de toxicologie expérimentale (2), analytique et épidémiologique, elle attire l'attention des pouvoirs publics sur les insuffisances actuelles d'application de la législation et de la réglementation concernant la détection des dérivés du cannabis dans les milieux biologiques pour la détermination des infractions au Code de la Route.

Contrairement à l'alcool pour lequel il existe une corrélation entre alcoolémie et troubles engendrés, les principes actifs du cannabis (en particulier le D9-THC ou tétrahydrocannabinol) voient leur concentration sanguine rapidement décroître après inhalation ou ingestion. Au bout de quelques heures, on ne retrouve quasiment plus de dérivés actifs du cannabis dans le sang, alors que du THC est encore détectable dans le cerveau.

Les moyens actuels de mesure, calqués sur les modèles en matière d'alcoolémie, ne sont donc pas adaptés au cannabis. Or, les données scientifiques récentes permettent d'envisager des solutions à la fois plus spécifiques et plus fiables :

- Les progrès réalisés dans le domaine de l'analyse permettent d'abaisser aujourd'hui **le seuil minimum du THC sanguin de 1 ng/ml à 0,5 ng/ml**. Sa présence, même à une concentration plus faible devrait suffire à caractériser l'infraction.
- **L'analyse du cannabis dans les cheveux comme marqueur d'une exposition chronique**, autorisée par un décret du 31 mars 2003, devrait être systématiquement mise en œuvre dans le cadre de la restitution du permis de conduire.
- **La détection par la salive est possible** (3), elle témoigne d'une exposition récente. C'est un milieu simple à recueillir d'une manière « démedicalisée » au bord d'une route. Elle doit rapidement devenir un milieu reconnu par la réglementation pour le dépistage de l'imprégnation cannabique (4).

C'est pourquoi l'Académie nationale de pharmacie demande aux pouvoirs publics d'appliquer et de renforcer la législation et la réglementation en tenant compte des acquis les plus récents de la recherche scientifique.

1 Mura P, Kintz P, Ludes B, Gaulier JM, Marquet P, Martin-Dupont S, Vincent F, Kaddour A, Gouille JP, Nouveau J, Moulsmas M, Tilhet-Coartet S, Pourrat O., Comparison of the prevalence of alcohol, cannabis and other drugs between 900 injured drivers and 900 control subjects: results of a French collaborative study. *Forensic Sci Int.* 2003 Apr 23;133 (1-2): 79-85.

2 Menetrey A, Augsburger M, Favrat B, Pin MA, Rothuizen LE, Appenzeller M, Buclin T, Mangin P, Giroud C., Assessment of driving capability through the use of clinical and psychomotor tests in relation to blood cannabinoids levels following oral administration of 20 mg dronabinol or of a cannabis decoction made with 20 or 60 mg Delta9-THC. *J Anal Toxicol.* 2005 Jul-Aug;29 (5): 327-38.

3 Verstraete AG., Oral fluid testing for driving under the influence of drugs: history, recent progress and remaining challenges. *Forensic Sci Int.* 2005 Jun 10;150(2-3):143-50.

4 Toennes SW, Steinmeyer S, Maurer HJ, Moeller MR, Kauert GF., Screening for drugs of abuse in oral fluid--correlation of analysis results with serum in forensic cases. *J Anal Toxicol.* 2005 Jan-Feb; 29(1) :22-7.